

# CONSEIL SYNDICAL DU SFPQ – FÉVRIER 2016 [26-CS-05]

## R-2 RAPPORT DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

### R-2.4 Rapport du Comité d'élections

Version amendée le 12 février 2016

---

Consœurs,  
Confrères,

1. Voici le rapport d'étape du Comité d'élections. Ce rapport a pour but d'informer le Conseil syndical de certaines règles et critères que nous avons établis et qui seront appliqués dans le cadre du mandat qui nous a été confié.

#### PRÉSENCES

2. Les membres du Comité d'élections se sont réunis les 13 et 14 janvier 2016. Les consœurs Suzanne Roy et Chantale Tremblay ainsi que les confrères Cédric Charles et Johnny Poulin étaient présents.

#### PRÉSIDENCE ET SECRÉTARIAT

3. Lors de cette rencontre, les membres du Comité ont procédé à la nomination de la présidence et du secrétariat du Comité d'élections. Ainsi, le confrère Daniel Cyr agira à titre de président, tandis que le confrère Johnny Poulin agira à titre de secrétaire.

#### MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

4. Certaines règles de fonctionnement interne du Comité d'élections ont été adoptées :
  - Tout membre du Comité d'élections devra porter un carton d'identification du Comité lors du Congrès.
  - Pour rejoindre le Comité d'élections, toute personne pourra communiquer avec le Secrétariat général du SFPQ.
  - Le président du comité peut répondre aux destinataires par la voie du courrier électronique en mettant en copie conforme les autres membres du Comité d'élections ou bien par téléphone après consultation auprès des autres membres du comité.

#### PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE

5. La date limite pour déposer sa candidature, tant pour un poste à l'Exécutif national qu'au Comité national des femmes ou au Comité national des jeunes est le **29 mars 2016 à 9 h 30**.

Le Secrétariat général rendra disponible un bulletin de candidature officiel que les personnes candidates devront compléter et retourner par courriel à l'adresse [comite.election@sfpq.qc.ca](mailto:comite.election@sfpq.qc.ca). Les bulletins de

candidature peuvent également être transmis par télécopie au 418-623-6109. Les bulletins remis en main propre à l'une ou l'autre des adjointes de direction du Secrétariat général seront également acceptés.

6. Le Comité d'élections a mandaté le directeur de l'action politique et responsable administratif du Secrétariat général, M. Stéphane Caron, afin de prendre les mesures nécessaires permettant d'assurer la confidentialité des mises en candidature jusqu'à ce que le Comité en fasse l'annonce.

## DÉPENSES ÉLECTORALES

7. Dans un souci d'économie et d'éco responsabilité, le Comité d'élections a décidé de n'accorder aucun poste budgétaire aux dépenses électorales des personnes ayant déposé leurs candidatures.
8. Le Comité d'élections tient d'ores et déjà à rappeler qu'en vertu de 4.2 des Règles relatives à la procédure d'élections : « les candidates et candidats ne doivent pas davantage recourir aux médias sociaux, écrits et électroniques, pour publiciser leurs candidatures, ce qui ne doit évidemment pas les empêcher de promouvoir les enjeux du syndicalisme si l'occasion leur en est offerte. » Une attention toute particulière sera portée à ces médias, y compris durant la période préélectorale.
9. Afin d'atteindre l'objectif d'avoir un Congrès écoresponsable, le Comité d'élections a choisi de remplacer le bottin des candidatures par un bottin numérique sur le microsite Internet du Congrès, qui sera accessible via le site principal du SFPQ. Chaque personne candidate disposera d'une page web. En plus de la fiche habituelle de candidature, les personnes candidates auront la possibilité de soumettre :
  - Un texte d'un maximum de 750 mots;
  - 1 photo principale;
  - 5 photos secondaires;
  - 1 vidéo d'un maximum de 5 minutes;
  - Leur adresse courriel personnelle pour répondre aux questions.

## PÉRIODE DE QUESTIONS

10. Le Comité d'élections propose d'organiser une période de questions entre les personnes candidates à la présidence générale, s'il y a lieu. Les modalités seront les suivantes :
  - La période de questions aura une durée maximale de soixante (60) minutes et débutera la journée suivant les discours, dès 9 heures le matin. La durée de cette période pourra être ajustée en accord avec le Comité organisateur du Congrès, selon le nombre de personnes candidates qui se présenteront.
  - Les personnes candidates auront un maximum de trois (3) minutes pour répondre à chacune des questions.
  - Les gens désirant soumettre une question aux personnes candidates par rapport aux grands enjeux du Syndicat pourront le faire à partir de la fin du Conseil syndical précédant le Congrès via courrier électronique à l'adresse courriel suivante : [comite.election@sfpq.qc.ca](mailto:comite.election@sfpq.qc.ca) et ce, jusqu'à l'ouverture du Congrès. Le Comité d'élections choisira parmi les questions reçues, lesquelles seront retenues d'après leur pertinence. Les personnes candidates à la présidence connaîtront à l'avance les questions, pour qu'elles puissent se préparer.

## **CRITÈRES RETENUS ADVENANT LE RECOURS AU VOTE PRÉPONDÉRANT**

1. La priorité est accordée à la personne déjà en poste;
2. Si aucune des personnes candidates n'était en poste, la priorité sera accordée selon l'expérience syndicale en privilégiant d'abord l'expérience nationale, ensuite régionale et enfin locale, tout en considérant l'implication au sein de divers comités;
3. Si l'égalité persiste, la priorité sera accordée à la personne de sexe féminin;
4. Si l'égalité persiste encore, la priorité sera accordée à la personne la plus jeune;
5. Si les candidates ou candidats sont de même égalité et cumulent les mêmes expériences syndicales, la priorité sera accordée selon la date d'entrée en fonction chez l'employeur;
6. Si l'égalité persiste toujours, le tirage au sort déterminera la personne gagnante.

Le Comité d'élections a décidé de conserver les mêmes critères pour tous les postes en élections advenant le recours au vote prépondérant.

## **PLAINTES**

11. Toute plainte relevant du Comité d'élections devra être faite par écrit. Aucune plainte verbale ne sera retenue. Toute discussion concernant une plainte devra se faire en présence d'un minimum de trois (3) membres du comité.

## **PROCHAINES RENCONTRES**

12. Le Comité se réunira à nouveau le 24 février prochain ainsi que les 29, 30, 31 mars et 1<sup>er</sup> avril 2016 pour assurer les différents suivis relatifs au mandat du Comité, déterminer la recevabilité des candidatures reçues et pour préparer les questions de la période de questions.
13. Le Comité d'élections vous assure qu'il prendra les mesures nécessaires afin de respecter intégralement son mandat.

Bonnes délibérations.

Les membres du Comité d'élections

Suzanne Roy  
Chantale Tremblay  
Cédric Charles  
Daniel Cyr  
Johnny Poulin